

Fiche Technique Santé-Sécurité de Praxair

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit :	Ammoniac, mélange inflammable et corrosif	Appellation commerciale :	Ammoniac, mélange inflammable et corrosif
Usage du produit :	Non disponible		
Nom chimique :	Ammoniac, mélange inflammable et corrosif	Synonymes :	Sans objet
Formule chimique :	Sans objet	Famille chimique :	Sans objet
N° de téléphone :	Urgence : * 1 800 363-0042	Fournisseur /Fabricant :	Praxair Canada Inc. 1, City Centre Drive Bureau 1200 Mississauga (ON) L5B 1M2
		N° de téléphone :	(905) 803-1600
		N° de télécopieur :	(905) 803-1682

* Veuillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement dans le cas d'un incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant des ventes du fournisseur ou de Praxair.

2. Composition et renseignements sur les ingrédients

INGRÉDIENTS	% (VOL)	Numéro de CAS	LD ₅₀ (Espèces & voies)	LC ₅₀ (Rat, 4 h)	TLV-TWA (ACGIH)
Ammoniac ET CONTIENT UN OU PLUSIEURS GAZ PARMIS LES SUIVANTS :	1 – 99,999	7664-41-7	Sans objet	2000 ppm	25 ppm
Butane	0-99	106-97-8	Non disponible	Non disponible	1000 ppm
1-Butène	0-99	106-98-9	Non disponible	Non disponible	250 ppm
Deutérium	0-99	7782-39-0	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Éthane	0-99	74-84-0	Non disponible	Non disponible	1000 ppm
Éthylène	0-99	74-85-1	Non disponible	Non disponible	200 ppm
Hydrogène	0-99	1333-74-0	Non disponible	Non disponible	Asphyxiant simple
Isobutane	0-99	75-28-5	Non disponible	Non disponible	1000 ppm
Méthane	0-99	74-82-8	Non disponible	Non disponible	1000 ppm
Propane	0-99	74-98-6	Non disponible	Non disponible	1000 ppm
Propylène	0-99	115-07-1	Non disponible	Non disponible	500 ppm

3. Identification des risques



Vue d'ensemble des urgences



DANGER!

Gaz haute pression inflammable, corrosif et toxique. Nocif et mortel si inhalé. Peut former un mélange explosif en présence d'air. Cause des lésions aux yeux, à la peau et aux voies respiratoires. Les secouristes peuvent être tenus d'utiliser un appareil respiratoire autonome.

VOIES D'EXPOSITION : Absorption cutanée. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

EFFETS D'UNE SUREXPOSITION SIMPLE (AIGÜE) :

INHALATION :	Une surexposition à des concentrations légèrement supérieures au seuil de concentration de 25 ppm peut causer une irritation des yeux, du nez et de la gorge. De plus fortes concentrations peuvent provoquer des difficultés respiratoires, des douleurs à la poitrine, des bronchospasmes, des crachats spumeux rosés et un oedème pulmonaire. La surexposition peut entraîner le développement d'une bronchite ou d'une pneumonie aiguës.
CONTACT AVEC LA PEAU :	L'exposition à de fortes concentrations de gaz peut causer des brûlures chimiques.
ABSORPTION CUTANÉE :	Un contact cutané prolongé ou étendu avec le liquide peut provoquer l'absorption d'une quantité potentiellement nocive de produit.
INGESTION :	Voie d'exposition très peu probable. Ce produit est un gaz à température et pression normales, mais il peut causer des brûlures chimiques à la bouche, à la gorge, à l'œsophage et à l'estomac.
CONTACT AVEC LES YEUX:	L'exposition au gaz peut causer des douleurs et un larmoiement excessif et, à fortes concentrations, des lésions sévères de la cornée.

EFFETS DE LA SUREXPOSITION RÉPÉTÉE (CHRONIQUE) :

L'exposition chronique peut causer une pneumonie chimique et des lésions aux reins.

AUTRES EFFETS D'UNE SUREXPOSITION :

Aucune donnée connue.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR UNE SUREXPOSITION :

L'inhalation peut aggraver un état asthmatique, ainsi que les maladies pulmonaires inflammatoires ou fibreuses. Les propriétés dégraissantes du matériau peuvent aggraver une dermatite déclarée.

DONNÉES DE LABORATOIRE SIGNIFICATIVES SUR LES DANGERS POSSIBLES POUR LA SANTÉ HUMAINE :

Aucune donnée connue.

CANCÉROGÉNÉICITÉ :

Classification A4 (non classifiable pour l'être humain ni pour les animaux) par l'ACGIH, 3 (non classifiable pour l'être humain) par le CIRC [éthylène]. Classification A4 (non classifiable pour l'être humain ni pour les animaux) par l'ACGIH, 3 (non classifiable pour l'être humain) par le CIRC [propylène].

4. Premiers soins

INHALATION :

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficulté respiratoire, on peut administrer de l'oxygène. Appeler un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Rincer immédiatement les régions touchées à l'eau pendant au moins 15 minutes et enlever les vêtements et les souliers contaminés. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures. Appeler un médecin.

INGESTION :

Ce produit est un gaz à température et pression normales. Rincer la bouche avec de l'eau. Boire au moins deux verres d'eau ou deux verres de lait. Ne pas faire vomir. Appeler un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Maintenir les paupières ouvertes et éloignées de l'œil afin de s'assurer que toute la surface de l'œil est bien rincée. Consulter immédiatement un médecin, un ophtalmologiste de préférence.

NOTES AU MÉDECIN :

Lors d'une surexposition, garder le patient sous observation pendant au moins 72 heures pour vérifier l'apparition à retardement d'un oedème pulmonaire.

Les dangers que présente ce produit sont essentiellement attribuables à ses propriétés fortement irritantes et corrosives sur la peau et les muqueuses. Il n'existe pas d'antidote particulier. Le traitement devrait être orienté vers le contrôle des symptômes et les conditions cliniques.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

INFLAMMABLE : Oui.	SI OUI, DANS QUELLES CONDITIONS ? Produit des mélanges explosifs avec l'air et les agents comburants.
POINT D'ÉCLAIR : (Méthode d'essai) Gaz inflammable	TEMPÉRATURE D'AUTOINFLAMMATION : Non disponible.
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR, % en volume :	SEUIL MINIMAL : Non disponible. SEUIL MAXIMAL : Non disponible.

MOYENS D'EXTINCTION :

CO₂, poudre chimique, eau pulvérisée ou brouillard.

TECHNIQUES PARTICULIÈRES DE L'EXTINCTION :

DANGER! Évacuer immédiatement tout le personnel de la zone dangereuse. Porter des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection. Refroidir immédiatement les contenants par pulvérisation abondante d'eau, du plus loin possible, en évitant d'éteindre les flammes. Réduire les vapeurs toxiques avec de l'eau pulvérisée ou en brouillard. Couper l'alimentation en gaz si cela ne présente aucun danger, tout en continuant de pulvériser de l'eau. Retirer les contenants de la zone d'incendie si cela ne présente aucun danger. Laisser le feu s'éteindre de lui-même.

RISQUES PARTICULIERS EN CAS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :

Gaz inflammable, toxique et corrosif. La chaleur de l'incendie peut augmenter la pression dans la bouteille et la faire éclater. Ne pas éteindre les flammes pour éviter une réinflammation explosive. Les vapeurs corrosives peuvent se propager à partir de la fuite. Des vapeurs explosives peuvent persister dans l'atmosphère. Vérifier l'atmosphère à l'aide d'un dispositif approprié avant d'entrer dans le secteur, particulièrement dans les espaces clos. Aucune partie du contenant ne doit être exposée à une température supérieure à 52 °C.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :

Azote et eau.

SENSIBILITÉ AUX CHOCS :

Éviter de heurter les contenants.

SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ÉLECTRICITÉ STATIQUE :

Non disponible.

6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉGAGEMENT OU DE DÉVERSEMENT :

DANGER! **Gaz haute pression inflammable, corrosif et toxique.** Peut former un mélange explosif en présence d'air. Évacuer immédiatement tout le personnel de la zone dangereuse. Une inversion de débit peut provoquer une rupture de la bouteille. Porter des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection au besoin. Enlever les sources d'inflammation si cela ne présente aucun danger. Réduire les vapeurs avec de l'eau pulvérisée ou en brouillard. Arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger. Aérer l'endroit où se trouve la fuite ou transporter le contenant qui fuit dans un endroit bien aéré. Des vapeurs inflammables peuvent se propager à partir de la fuite. Vérifier l'atmosphère à l'aide d'un dispositif approprié avant d'entrer dans le secteur, particulièrement dans les espaces clos.

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :

Empêcher les résidus de contaminer les environs. Tenir le personnel éloigné. Se débarrasser de tout produit, résidu, contenant jetable ou revêtement selon les exigences environnementales et conformément aux lois fédérales, provinciales et locales. Au besoin, appeler votre fournisseur local pour obtenir de l'aide.

7. Manutention et entreposage

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'ENTREPOSAGE :

Entreposer et utiliser le produit en assurant une ventilation adéquate. Entreposer les bouteilles à la verticale en les empêchant de tomber ou d'être frappées. Visser fermement à la main le capuchon protecteur du robinet. Entreposer les bouteilles dans un endroit où la température n'est pas supérieure à 52 °C. Entreposer les bouteilles vides et les bouteilles pleines séparément. Pour empêcher l'entreposage de bouteilles pleines pendant une période prolongée, recourir à un système de gestion des stocks «premier arrivé, premier sorti».

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANUTENTION :

Protéger les bouteilles contre tout dommage. Utiliser un diable approprié pour déplacer les bouteilles; ne pas traîner, faire rouler, faire glisser ni laisser tomber les bouteilles. L'utilisation d'un équipement électrique antiéclaboussure et antidéflagrant est obligatoire. Vérifier les fuites avec une eau savonneuse, ne jamais utiliser une flamme. Ne jamais tenter de soulever une bouteille par son capuchon; le capuchon est conçu uniquement pour protéger le robinet. Ne jamais insérer un objet (p. ex. une clé, un tournevis, un levier) dans les ouvertures du capuchon pour ne pas endommager le robinet et provoquer une fuite. Utiliser une clé à courroie pour enlever les capuchons trop serrés ou rouillés. Ouvrir lentement le robinet. Si le robinet est difficile à ouvrir, arrêter et communiquer avec votre fournisseur.

Pour de plus amples renseignements sur l'entreposage et la manutention, se reporter au dépliant P -1 de la Compressed Gas Association (CGA) intitulé « *Safe Handling of Compressed Gases in Containers* », disponible auprès de la CGA. Se reporter à la Section 16 pour connaître l'adresse et le numéro de téléphone, et pour obtenir une liste des autres publications offertes.

AUTRES CONDITIONS DANGEREUSES DE MANUTENTION, D'ENTREPOSAGE ET D'UTILISATION :

Gaz inflammable et toxique haute pression. Peut être mortel si inhalé. Ne pas respirer le gaz. Utiliser l'équipement et les tuyaux conçus pour supporter les pressions rencontrées. **Peut former un mélange explosif en présence d'air.** Garder à bonne distance de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Mettre l'équipe ment à la terre. N'utiliser que des outils antiétincelants et de l'équipement antidéflagrant. Entreposer et utiliser le produit en assurant une ventilation adéquate en tout temps. N'utiliser que dans un circuit fermé. Fermer le robinet après chaque utilisation; garder le robinet fermé même lorsque la bouteille est vide. **Lors du retour de la bouteille au fournisseur, s'assurer que le robinet est fermé, puis installer une soupape. Ne jamais travailler sur un circuit sous pression.** En cas de fuite, fermer le robinet de la bouteille. Purger le système d'une manière sécuritaire pour l'environnement, en conformité avec toutes les lois fédérales, provinciales et locales; réparer ensuite la fuite. **Ne jamais laisser une bouteille de gaz comprimé à un endroit où elle peut faire partie d'un circuit électrique.**

8. Contrôles techniques lors de l'exposition / Protection individuelle

AÉRATION /CONTRÔLES TECHNIQUES :

VENTILATION LOCALE :	Un système de ventilation antidéflagrant résistant à la corrosion est acceptable.
-----------------------------	---

MÉCANIQUE (générale) :	Inadéquate. Voir la section SPÉCIALE.
-------------------------------	--

SPÉCIALE :	N'utiliser que dans un circuit fermé. Utiliser de préférence une hotte à tirage forcé résistante à la corrosion et antidéflagrante.
-------------------	---

AUTRES :	Voir la section SPÉCIALE.
-----------------	---------------------------

PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION RESPIRATOIRE :	Choisir en conformité avec les directives et règlements provinciaux. Le choix doit être en fonction de la norme CSA Z94.4-93 courante, «Choix, entretien et utilisation des appareils respiratoires». Les appareils respiratoires doivent également être conformes à la MSHA et la NIOSH.
----------------------------------	---

PROTECTION DE LA PEAU :	Gants en néoprène.
--------------------------------	--------------------

PROTECTION DES YEUX :	Choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3-M1982, «Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie», et les directives et règlements provinciaux.
------------------------------	--

AUTRES PROTECTIONS :	Chaussures avec support métatarsien pour la manutention des bouteilles. Vêtements de protection, au besoin. Le pantalon sans revers doit être porté à l'extérieur des chaussures. Choisir en conformité avec la norme courante Z195-09 de la CSA, «Chaussures de protection», et avec les directives et règlements locaux ou provinciaux en vigueur.
-----------------------------	--

9. Propriétés physiques et chimiques

ÉTAT PHYSIQUE :	Gaz	POINT DE CONGÉLATION :	Non disponible	pH :	Sans objet.
POINT D'ÉBULLITION :	Non disponible	TENSION DE VAPEUR :	Sans objet	POIDS MOLÉCULAIRE :	Sans objet
DENSITÉ RELATIVE : Eau = 1	Non disponible	SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Sans objet			
DENSITÉ RELATIVE : VAPEUR (air = 1)	Non disponible	VITESSE D'ÉVAPORATION (Acétate Non disponible butylique = 1) :	Non disponible	COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU-HUILE :	Sans objet
DENSITÉ DE VAPEUR :	Non disponible	MATIÈRES VOLATILES % EN VOLUME :	Non disponible	SEUIL D'ODEUR :	Non disponible

APPARENCE ET ODEUR : Incolore à température et pression normales. Odeur âcre et irritante.

10. Stabilité et réactivité

STABILITÉ :	Stable
CONDITIONS D'INSTABILITÉ CHIMIQUE :	Voir la section 7.

INCOMPATIBILITÉ (matériaux à éviter) :	Or, argent, mercure, agents comburants, halogènes, composés halogénés, acides, cuivre, alliages de cuivre et de zinc (laiton), aluminium, chlorates et zinc.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :	De l'hydrogène peut se former à des températures supérieures à 840 °C en absence d'air et d'oxygène. Les produits de combustion normaux sont l'azote et l'eau.
POLYMÉRISATION DANGEREUSE :	Ne se produira pas.
CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :	Aucune.

11. Renseignements toxicologiques

Voir la Section 3.

12. Renseignements écologiques

Aucun effet nocif prévu sur l'environnement. Ce produit n'est pas considéré comme un produit chimique de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'ozone. Ce produit n'est pas considéré comme un polluant marin en vertu des règlements du TMD.

13. Renseignements relatifs à l'élimination des déchets

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Ne pas tenter d'éliminer les quantités résiduelles ou non utilisées. Retourner la bouteille au fournisseur.

14. Renseignements relatifs à l'expédition

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE TMD/IMO : Gaz comprimé toxique, inflammable, n.s.a. (ammoniac)

CLASSE DE DANGER :	CLASSE 2.3 (2.1): Gaz toxique et inflammable	N° D'IDENTIFICATION : UN1953	QUANTITÉ DE PRODUIT À DÉCLARER :	Toute quantité qui pourrait présenter un risque pour la sécurité publique ou tout rejet durant 10 minutes ou plus.
---------------------------	---	-------------------------------------	---	--

ÉTIQUETTE(S) D'EXPÉDITION : Étiquette primaire de gaz toxique et étiquette subsidiaire de gaz inflammable

PLAQUE (si exigée) : Gaz toxique

CONSIGNES PARTICULIÈRES CONCERNANT L'EXPÉDITION :

Les bouteilles doivent être transportées de façon sécuritaire dans un véhicule bien aéré. Les bouteilles transportées dans le compartiment fermé et non aéré d'un véhicule peuvent présenter un grave danger pour la sécurité.

15. Respect de la réglementation

Les exigences des autorités réglementaires suivantes peuvent s'appliquer à ce produit. Ces exigences ne sont pas toutes indiquées. Les utilisateurs de ce produit assument à eux seuls la responsabilité de se conformer à l'ensemble des règlements fédéral, provinciaux et locaux qui s'appliquent.

LIS (Canada) Ce produit est consigné dans la liste intérieure des substances (LIS).

SIMDUT (Canada)
 CLASSE A : Gaz comprimé
 CLASSE B-1 : Gaz inflammable
 CLASSE D-1A : Matière causant des effets toxiques graves et immédiats (TRÈS TOXIQUE).
 CLASSE E : Gaz corrosif

Réglementations Internationales

EINECS Non disponible.

DSCL (CEE) R20 – Nocif par inhalation.

Listes internationales Aucun produit n'a été trouvé.

16. Autres renseignements

MÉLANGES :

Lorsque deux ou plusieurs gaz ou gaz liquéfiés sont mélangés, leurs propriétés dangereuses peuvent se combiner et créer d'autres dangers imprévus. Obtenir et évaluer les renseignements de sécurité pour chaque composant avant de procéder au mélange. Consulter un hygiéniste industriel ou d'autres personnes compétentes au moment de faire l'évaluation de la sécurité du produit fini. Ne pas oublier que les gaz et liquides possèdent des propriétés pouvant causer des blessures graves ou la mort.

SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES RISQUES :

CLASSIFICATIONS HMIS :

SANTÉ	2
INFLAMMABILITÉ	4
DANGER PHYSIQUE	2

RACCORDS NORMALISÉS AUX É.-U. ET AU CANADA :

VISSÉ : CGA-705

À FILETS : Non disponible

RACCORD ULTRA-HAUTE INTÉGRITÉ : Non disponible

Utiliser les raccords CGA appropriés. **NE PAS UTILISER LES ADAPTATEURS.** D'autres raccords normalisés mais d'usage restreint peuvent s'appliquer. Se reporter aux fascicules CGA V-1 et V-7 ci-après.

Demandez à votre fournisseur la documentation de sécurité gratuite dont il est question dans cette FTSS et sur l'étiquette de ce produit. Pour un complément d'information sur ce produit, demandez les fascicules de la Compressed Gas Association, Inc. (CGA), 4221, Walney Road, 5th Floor, Chantilly, VA 20151-2923, téléphone (703) 788-2700, télécopieur (703) 934-1830, site Internet : www.cganet.com.

AV-1	Safe Handling and Storage of Compressed Gas
P-1	Safe Handling of Compressed Gases in Containers
P-14	Accident Prevention in Oxygen-Rich, Oxygen-Deficient Atmospheres
SB-2	Oxygen-Deficient Atmospheres
V-1	Compressed Gas Cylinder Valve Inlet and Outlet Connections
V-7	Standard Method of Determining Cylinder Valve Outlet Connections for Industrial Gas Mixtures
---	Handbook of Compressed Gases, Fifth Edition

Pour de plus amples renseignements sur chaque composant, se reporter à la FTSS du produit pur.

Les renseignements fournis dans la présente FTSS proviennent de sources techniques utilisant le système de FTSS Chemmate Mixture et de la FTSS du produit pur de chaque composant. Ces mélanges n'ont pas fait l'objet d'essais quant à leurs propriétés chimiques ou physiques ou à leurs effets sur la santé.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PRÉPARATION DE CETTE FTSS

DATE : 15-Oct-2013

SERVICE : Services de la sécurité et de l'environnement

N° DE TÉLÉPHONE : (905) 803-1600

Les opinions ci-dessus sont celles d'experts qualifiés de Praxair Canada Inc. Nous croyons que l'information ci-dessus est exacte à la date de publication de cette fiche signalétique. Puisque l'utilisation de ces informations, opinions et conditions d'utilisation du produit échappe au contrôle de Praxair Canada, Inc., il incombe à l'utilisateur d'établir les conditions d'utilisation sécuritaire de ce produit.

Praxair Canada Inc. demande aux utilisateurs de ce produit de bien étudier cette fiche signalétique et d'être conscients des dangers du produit et des précautions à prendre. Afin de promouvoir l'utilisation sécuritaire de ce produit, l'utilisateur devrait (1) informer son personnel, ses agents et ses sous-traitants de l'information contenue dans cette fiche signalétique et de tout danger ou précaution à prendre, (2) fournir cette même information à tous ses clients utilisateurs de ce produit et (3) demander à ces derniers de transmettre la même information à leurs employés et clients.

Praxair et le Jet d'air du logo sont des marques déposées de Praxair Canada Inc.

Les autres marques de commerce employées dans le présent document sont des marques de commerce ou déposées appartenant à leurs propriétaires respectifs.



Praxair Canada Inc.
1, City Centre Drive
Bureau 1200
Mississauga (Ontario)
L5B 1M2